

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [stephanie-lacroix1-cssmv-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/f4491e06ef029948bac9607d>

Date d'obtention : 2025-01-28 19:33:33

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Méthode développée pour faire face à la problématique de sextage chez les jeunes. Méthode qui se veut une alternative à la judiciarisation, et ce, avec une approche éducative. Cette méthode a été développée afin d'agir de manière concertée (milieu scolaire, service de police, DPCP) et rapidement pour arrêter et limiter la propagation des images et vidéos intimes, et ce, pour assurer la sécurité et le bien-être des jeunes. Il ressort aussi une nuance importante entre la façon d'intervenir face à un acte impulsif vs acte perçu comme malveillant. Notre rôle est de dresser un portrait rapidement un portrait de la situation (nombre d'élèves impliqués, identité, niveau d'intervention à privilégier, saisir les cellulaires ou autres appareils au besoin) et collaborer avec le service de police qui prendra en charge la suite de l'intervention.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Meilleure compréhension de ce qu'est cette méthode. Cette formation me permettra principalement de mieux soutenir mon équipe de TES dans l'application de cette démarche.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

la demande de mon employeur ne concerne pas l'application directement de cette méthode (semblerait plus complexe avec mon ordre professionnel), mais davantage d'être en soutien afin de sensibiliser mon équipe à suivre la formation et à les soutenir au besoin.

Voici certains éléments que je garde tout de même en tête:

- Dès qu'on perçoit que l'acte semble malveillant, il est important de communiquer rapidement avec le service de police et de ne pas questionner le jeune (simplement l'informer et saisir son cellulaire si besoin).
- Importance de rappeler aux intervenants et aux membres de l'équipe-école de ne jamais consulter les images ou vidéos (infraction criminelle).
- Importance aussi de se rappeler que nous ne sommes pas mandataires du service de police.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

